COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et le huit septembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Blauzac, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Serge BOURDANOVE, Maire,

Présents:

Mmes: Anne-Claire DUREL, Stéphanie FERRIER, Sonia MOREAU, Pascale VARIN, Dorine FELEZ, Caroline NOIRET

Mrs: Cyril ALBERT, Alain TROQUEREAU, Michel DECREUSE, Max PELLECUER, Fabrice **CABANE**, Jean-Pierre ROSSI

Absents excusés : Dominique DOLQUES donne pouvoir à Fabrice CABANE ; Renaud

FAKLER donne pouvoir à Stéphanie FERRIER.

Mme Anne-Claire DUREL est élue secrétaire de séance,

ORDRE du Jour

Délibération n° 1 : Portant demande d'Assistance Technique dans les domaines de l'assainissement et de la protection des ressources en eau Délibération n° 2: portant désignation des membres des Commissions municipales

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2020.

Délibération n° 1: Portant demande d'Assistance Technique dans les domaines de l'assainissement et de la protection des ressources en eau

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les missions d'assistance technique du Département envers les communes, dans le domaine de l'eau, sont encadrées depuis l'adoption de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, par l'article 73.

Le décret n° 2019-589 du 16 juin 2019, relatif à l'assistance technique fournie par les Départements à certaines communes et à leurs groupements, spécifie les nouvelles prestations dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, en ce qui concerne l'aide apportée aux collectivités de la part des Départements

Compte tenu de son champ de compétence, la commune de BLAUZAC peut bénéficier des missions suivantes:

- assainissement
- protection des ressources en eau

Par arrêté du 5 décembre 2019, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gard a fixé à 0,35 € hors taxes la part annuelle à l'habitant, pour chaque mission, la rémunération à verser au Département, pour l'année 2020, s'élèverait donc à :

Rémunération à verser = Tarif x Population du bénéficiaire x Nombre de missions $= 0.35 \times 1216$ Х = 851.2 € hors taxes soit 936.32 € TTC (TVA 10%)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de demander l'assistance technique du Département pour les missions suivantes :
- assainissement
- protection des ressources en eau
- 2 d'approuver le projet de convention, ci-joint, et donner délégation à Monsieur le Maire pour le signer,
- 3 de s'engager à porter au budget annexe de l'eau le montant de la rémunération correspondante aux missions.

Délibération n° 2: portant désignation des membres des Commissions municipales

Madame Anne-Claire DUREL a été désignée par Monsieur Serge BOURDANOVE, Maire de la Commune, rapporteur de la présente.

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer dix commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

La Commission Urbanisme porterait sur : le suivi du PLU, le traitement des Permis de Construire (PC)/Déclarations Préalables (DP), le suivi des litiges.

La Commission Travaux traiterait des dossiers relevant de la voirie, les réseaux, eau et assainissement, infrastructures sportives, espaces verts....

La Commission Budget traiterait de l'élaboration des budgets et de leur suivi

La Commission Ecole et Jeunesse porterait sur les conseils d'école, suivi du fonctionnement de l'école et du périscolaire (cantine et garderie)

La Commission Culture et Patrimoine aurait en charge la bibliothèque, les circuits de découverte

La Commission Développement économique sera un appui pour les commerces et activités économiques du village

La Commission Communication assurera la communication de l'action de l'équipe municipale

La Commission Développement Durable et Environnement

La Commission Associations traitera l'animation des associations

La Commission festivités sera chargée de la Fête du village, du Marché Nocturne et du repas des Aînés et des cérémonies protocolaires

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de sept membres, chaque membre pouvant faire partie de une à dix commissions.

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 Commission Urbanisme
- 2 Commission Travaux
- 3 Commission Budget
- 4 Commission Ecole et Jeunesse
- 5 Commission Culture et Patrimoine
- 6 Commission Développement économique
- 7 Commission Communication
- 8 Commission Développement Durable et Environnement
- 9 Commission Associations
- 10 Commission Festivités

Article 2: Les commissions municipales comportent au maximum sept membres, chaque membre pouvant faire partie de une à dix commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant les personnes se sont inscrites dans chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes les membres ainsi que suit dans le tableau :

Commissions	Objet	Elus membres
Urbanisme	Suivi du PLU Traitement des permis de construire / DP Suivi des litiges	Serge BOURDANOVE, Stéphanie FERRIER, Michel DECREUSE, Jean- Pierre ROSSI
Travaux	Voiries, réseaux, eau et assainissement, infrastructures sportives, espaces verts	Serge BOURDANOVE, Alain TROQUEREAU, Michel DECREUSE, Jean-Pierre ROSSI, Stéphanie FERRIER, Cyril ALBERT, Renaud FAKLER
Budget	Elaboration des budgets Suivi des budgets	Serge BOURDANOVE, Anne-Claire DUREL, Caroline NOIRET, Michel DECREUSE
Ecole et Jeunesse	Conseil d'école Suivi du fonctionnement de l'école et du périscolaire (cantine et garderie)	Serge BOURDANOVE, Caroline NOIRET, Dorine FELEZ, Sonia MOREAU, Renaud FAKLER, Anne- Claire DUREL
Culture et Patrimoine	Bibliothèque	Serge BOURDANOVE, Max PELLECUER, Fabrice CABANE, Dominique DOLQUES, Jean-Pierre ROSSI
Développement économique	Appui aux commerces et activité économique du village	Serge BOURDANOVE, Stéphanie FERRIER, Jean-Pierre ROSSI, Max PELLECUER, Alain TROQUEREAU
Communication	Assurer la communication de l'action de l'équipe municipale	Serge BOURDANOVE, Dorine FELEZ, Pascale VARIN, Dominique DOLQUES
Développement Durable et Environnement		Serge BOURDANOVE, Alain TROQUEREAU, Pascale VARIN, Stéphanie FERRIER, Max PELLECUER, Caroline NOIRET, Renaud FAKLER
Associations	Animation des associations	Serge BOURDANOVE, Alain TROQUEREAU, Sonia MOREAU, Cyril ALBERT
Festivités	Cérémonies protocolaires Fête villageoise Marché nocturne Repas des aînés	Serge BOURDANOVE, Michel DECREUSE, Sonia MOREAU, Dorine FELEZ, Cyril ALBERT, Alain TROQUEREAU